

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 33 (1925)

Heft: 8

Vereinsnachrichten: Les samaritains de Genève, et le lavage des plaies : réponse au n° 7 du 1er Juillet 1925

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

unebenem Gelände ganz gehörig ausprobiert. Nach Schluß unserer Arbeit war es uns vergönnt, noch ein Stündchen der fröhlichen Kameradschaft zu pflegen. Nur zu bald hieß es: Aufbrechen, um den Heimmarsch anzutreten nach dem Bahnhof Giffikon-Root, wo wir nach $\frac{3}{4}$ stündigem Marsch anlangten, um dann von hier aus wieder per Bahn in unsere Heimat zu gelangen.

Einige schöne Stunden haben somit ihren Abschluß gefunden, und es sei an dieser Stelle unserm Führer, Feldweibel Hottinger, der beste Dank ausgesprochen für seine jederzeit vorzügliche umsichtige Führung. Dank aber auch dem hier nicht genannten Spender, der immer bereit ist, andern eine Freude zu machen. „Ehre solchen Kameraden!“ Auch der Mannschaft gebührt der beste Dank für den Eifer und Fleiß, den sie anlässlich dieses Ausmarsches an den Tag gelegt hat. Gerne wollen wir auch weiterhin uns üben und vorbereiten, um unserm lieben Vaterland zu dienen, wenn es uns ruft. A. W.

Les samaritains de Genève, et le lavage des plaies.

Réponse au n° 7 du 1^{er} juillet 1925.

A propos de l'accident de Tourne-Dos, le 11 juin dernier, la Société des Samaritains de Genève fait savoir que:

Dans tous ses cours, théoriques et pratiques, il est enseigné que tout lavage de plaie, à titre de traitement d'urgence, est formellement interdit.

Lorsqu'un lavage de plaie est nécessaire, il n'est jamais fait, dans nos services (dispensaire, soins à domicile, services de secours et autres) qu'avec toutes les précautions voulues de l'asepsie (eau bouillie, contenue dans un récipient stérile, tampons de gaze stérilisés maniés à la pince stérilisée. Quant à l'éponge, il n'en est pas question!

Nous avons toujours lutté contre le préjugé populaire qui veut qu'on « lave une plaie » et cela provoque fréquemment des incidents avec les personnes qui entourent un blessé et qui, la plupart du temps récriminent, disant: « On ne lui a même pas lavé sa plaie ».

Le monsieur qui prétendait être samaritain de Genève et de Lausanne, disait une inexactitude, car il ne pouvait pas être à la fois samaritain de Genève et de Lausanne.

Pour être samaritain de Genève, il ne faut être que cela, et rien d'autre, pour la raison que nous n'acceptons comme membres, après une sélection qui réduit nos effectifs à un très petit nombre, que les personnes qui s'engagent à fréquenter régulièrement nos services et travaux, et qui, pour remplir cette obligation, ne peuvent être de Genève et d'ailleurs; il leur est donc impossible de servir deux maîtres à la fois.

Au surplus, nous n'acceptons pas de recevoir d'office les personnes venant d'autres sections.

Le monsieur de Tourne-Dos, qui réclamait de l'eau et une éponge, n'était donc pas samaritain de Genève, ce qu'il serait facile de prouver si l'on voulait bien nous indiquer son nom et son adresse.

L. Schmidely.

Directeur des services
de la Société des samaritains, Genève.

Nous enregistrons avec satisfaction la réponse du Directeur des services de la Société des samaritains de Genève.

Il est regrettable, en effet, que nous ne puissions donner ni le nom ni l'adresse de la personne qui a apostrophé le samaritain lors de l'accident de Tourne-Dos, mais cette personne n'a pas décliné ses noms et prénoms, ni remis sa carte de visite.

Réd.